

**Identification de l'emploi**

N° de l'emploi : 1191 Nature de l'emploi : PR Section CNU : 01	Composante : DESS Equipe de recherche : IRJI – EA 7496
--	---

**Situation de l'emploi**

V : vacant Date de la vacance : 01/09/2024 Date de la prise de fonction : 01/09/2025	Article de référence : 46.3 (Articles 46.3 et 26 du décret N°84-431 du 6 juin 1984 modifié)
--	---

**Profil général**

Droit du dommage corporel, protection sociale et droit de santé (droit médical, aspects de droit privé)
---

**MOTS-CLES** (10 maxi dans liste jointe) :

– Droit du dommage corporel – Protection sociale – droit privé de la santé

**Descriptif en anglais :**

**Research fields** (liste jointe) : **Social protection, personal and bodily injury law, health law (medical law)**

**Profil enseignement**

Filières de formation concernées :  - Master Droit de la santé  - Master Droit de l'entreprise  - Licence Droit  Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :  Cours dans les filières susvisées, participation à l'animation et à la direction des masters concernés ; suivi des stages, des mémoires et des thèses.
---

**Contact enseignement**

Département d'enseignement : Section de droit privé et d'histoire du droit Lieux d'exercice : Tours ou Blois Equipe pédagogique : Droit privé et sciences criminelles Nom directeur département : Frédéric Danos Tel directeur dépt. : 02 47 36 10 92 Courriel directeur dépt. : <a href="mailto:frederic.danos@univ-tours.fr">frederic.danos@univ-tours.fr</a>
--

**Profil recherche :**

En plus de ses recherches personnelles, auxquelles l'IRJI François-Rabelais pourra apporter le soutien le cas échéant nécessaire, le professeur recruté sera amené à collaborer aux travaux de recherche collective d'axe(s) de recherche de l'IRJI (V., ci-dessous, « Recherche / Descriptif du labo. »)

**Contact recherche**

Laboratoire(s) d'accueil : Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais ; EA 7496)

Type (UMR, EA, JE, ERT)	N°	Nombre de chercheurs (le cas échéant)	Nombre d'enseignants-chercheurs
EA	7496	sans objet	59 PR et MCF titulaires

Lieu d'exercice : UFR Faculté de droit, économie et sciences sociales de l'Université François-Rabelais de Tours – 50, avenue Jean-Portalis – 37200 Tours

Nom directeur labo : Nicolas Cayrol, professeur de droit privé et sciences criminelles, codirecteur, Corinne Manson, professeure de droit public, codirecteur

Tel directeur labo : 02 47 36 10 34

Email directeur labo : [nicolas.cayrol@univ-tours.fr](mailto:nicolas.cayrol@univ-tours.fr) ; [corinne.manson@univ-tours.fr](mailto:corinne.manson@univ-tours.fr)

URL labo : <https://irji.univ-tours.fr>

Descriptif labo : L'IRJI promeut toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique et des sciences économiques, en particulier dans les rapports que ces dernières entretiennent avec le droit et les institutions.

L'IRJI exerce ses recherches autour d'axes de recherche ; ils sont les suivants : « Démocraties, libertés et politiques sociales » ; « Marché et entreprise » ; « Normes et institutions en Europe » ; « Procédures » ; « Responsabilités » ; « Territoires, environnement, patrimoine ». Le rapport d'évaluation du HCERES (**15 juin 2017**) peut être consulté en suivant ce [lien](#).

Fiche AERES labo : La fiche AERES peut être consultée en suivant ce [lien](#).

Descriptif projet : Le projet du contrat en cours peut être consulté en suivant ce [lien](#).

**Informations complémentaires**

Rémunération : Grille indiciaire de la fonction publique

**Modalités d'audition des candidats** (Article 9-2 du décret du 6 juin 1984 modifié)

**Mise en situation professionnelle** :  OUI  NON

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR) au sens de l'article R413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourra intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret 84-431 du 6 juin 1984.

**Ce poste, comme tous les postes de notre université, est ouvert aux candidats en situation de handicap.**